RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Cession de parts sociales
Démission du Directeur Général
Démission de la Présidence
Nomination du nouveau Président
Mise à jour des statuts

2D IMMOBILIER
RCS 879 804 219

Le 17 juin 2025, à 18 heures,

Les associés de la société **2D IMMOBILIER, SAS au capital de 500,00 €** composée de **100 actions** de **5 € chacune**,

sise [redacted]

a tenu une assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le Président.

Actionnaire présent :

•

Monsieur Pierre DOUMENGE, Président de la SAS 2D IMMOBILIER, détenant **10 actions**

Madame Valentine DIENNE, actionnaire de la SAS 2D IMMOBILIER, détenant **40 actions**

Monsieur Olivier DIENNE, Directeur Général de la SAS 2D IMMOBILIER, détenant **50 actions**

Sur les **100 actions** composant la totalité du capital social

Monsieur **Pierre DOUMENGE** préside l'assemblée.

Il constate que l'ensemble des associés présents sont propriétaires des 100 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés
- avis de réception des lettres d'autorisation des agréments fixés dans les statuts
- texte de la résolution soumise aux associés

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour extraordinaire :

Cession de la totalité des actions détenues par M Pierre DOUMENGE et Mme Valentine DIENNE

Approbation de la cession des actions par les actionnaires concernés à Antoine DIENNE

Démission de M Pierre DOUMENGE de ses fonctions de Président

Nomination du nouveau Président

Démission de M Olivier DIENNE de ses fonctions de Directeur Général

Mise à jour des statuts et modification des articles :

N°6 – APPORTS – CAPITAL SOCIAL

N°21 – PRÉSIDENT

N°46 – DEMISSION DU PRESIDENT

N° 46 – NOMINATION DU PRESIDENT

N°47 – DEMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

N° 49 – PUBLICITE - POUVOIRS

Première Résolution

L'assemblée décide l'autorisation de la cession de parts sociales **conformément à l'article 24** des statuts de la société.

Le Président rappelle qu'aucun obstacle n'a été manifesté par les associés sur le projet de cession et en conséquence, que l'ensemble des associés donnent l'agrément nécessaire à la présente session au travers de l'acceptation de cette résolution.

Monsieur Antoine DIENNE né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] de racheter les 50 actions de la **SAS 2D IMMOBILIER** pour la somme de DEUX CENT CINQUANTE (250,00 €) dont 10 (DIX) actions de Pierre DOUMENGE, et 40 (QUARANTE) actions de Valentine DIENNE.

Les frais qui en découleront seront supportés par l'acquéreur.

Modification de l'article 6 des statuts

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT (500,00 €).

Il est divisé en 100 (CENT) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5 €) chacune.

A

Monsieur Antoine DIENNE..... 50 actions

Monsieur Olivier DIENNE..... 50 actions

Sur les 100 actions composant la totalité du capital social

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 21 – PRÉSIDENT

Le président est nommé pour une durée de 36 mois. Il est rééligible. Ses fonctions prennent fin à l'expiration de son mandat, sauf renouvellement.

ARTICLE 46 - DEMISSION DE LA PRESIDENCE

Monsieur Pierre DOUMENGE actuellement Président de la **SAS 2D IMMOBILIER** informe qu'il démissionnera de ses fonctions de Président après avoir signé la cession des titres au profit de **Monsieur Antoine DIENNE.**

Cette nomination prend effet à compter du 17/06/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 46 – NOMINATION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE

Le Président de la société est **Monsieur Antoine DIENNE** né le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted] de nationalité [redacted]

Cette nomination prend effet à compter du 17/06/2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Modification de l'article 46 des statuts

ARTICLE 47 - DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Olivier DIENNE actuellement Directeur Général de la SAS 2D IMMOBILIER informe qu'il démissionnera de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 17/06/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Modification de l'article 47 des statuts

ARTICLE 49 – PUBLICITE – POUVOIRS

Les formalités de publicité sont effectuées à la diligence du Président de la société.

Tous pouvoir sont données à tous porteurs à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, et spécialement à l'effet de signer l'avis à insérer dans le journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Pérols,

Le 17/06/2025

M Pierre DOU

Président

